

PROGRAMME DE FORMATION

La mise en conformité de mon association aux dispositions du RGPD

Date(s) et durée	Public et pré-requis
Jeudi 21 novembre 2024 7 heures (1 jour)	Dirigeants·es, salarié·es d'associations souhaitant gagner en autonomie pour la conformité de leur structure au regard des dispositions du RGPD. Sans pré-requis

INTENTION

En avril 2016, l'adoption par l'Union Européenne du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), puis sa mise en application en mai 2018, ont eu pour conséquence d'imposer de nouvelles obligations à tous les organismes qui sont amenés à collecter des données personnelles auprès de leurs usagers dans le cadre de leurs activités. Dès lors, les associations sont particulièrement concernées par les dispositions du RGPD et elles font l'objet de contrôles de plus en plus fréquemment.

Cette formation propose donc de faire le point sur toutes les obligations découlant de ce texte et de voir quels outils et quelles démarches mettre en place dans les structures associatives afin de pouvoir se conformer à celles-ci. Cette formation constitue également un moment propice à l'échange de pratiques qui sont éventuellement déjà mises en œuvre par les structures participantes.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX VISÉS

- Connaître le RGPD et les obligations qui découlent de ce texte.
- Comprendre les enjeux de la conformité.
- Apprendre à mettre en place de bonnes pratiques et les outils nécessaires à la mise en conformité.
- Savoir le rôle et les missions de la CNIL, institution incontournable dans ce domaine.
- Être informé et savoir se préparer aux risques encourus en cas de non-conformité.

CONTENU et DÉROULEMENT

- 9h - 10h : introduction, présentation du programme et des participant·es, identifier les besoins et questions.
- 10h - 12h30 : Approche théorique du RGPD.
 - 10h - 11h : *Présentation des notions de base.*
 - 11h - 12h30 : *Présentation des obligations à respecter.*
- **12h30 - 14h : pause déjeuner.**
- 14h - 17h : Approche pratique du RGPD.
 - 14h - 14h45 : *Les outils à mettre en place et les bonnes pratiques à adopter.*
 - 14h45 - 15h45 : *Les conséquences en cas de non-conformité.*
 - 15h45 - 17h : *Atelier pratique sur la construction des outils.*
- **17h – 17h30 : bilan de la journée de formation.**

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les apports théoriques sont complétés par des exercices pratiques (cas pratiques et mise en application). Sont prévus des temps collectifs, mais aussi des temps individuels pour répondre aux besoins de chaque personne. Travail coopératif et partage de ressources.

Rendre nos formations accessibles à toutes et tous

Nous sommes à l'écoute des besoins spécifiques des participant·es dont la prise en compte faciliterait leur participation (par exemple une situation de handicap ou une difficulté de prise en charge...).

ÉVALUATION

- Tout au long de la formation, par les méthodes pédagogiques centrées sur l'articulation entre apports de connaissances et questionnements en rapport avec les situations professionnelles des participant·es, les formateur·rices pourront valider la compréhension des sujets abordés et les acquis de la formation par les participant·es (par des mises en situation, des ateliers pratiques ou d'analyse croisée, d'échanges et de questions/réponses).
- Une attestation de présence de formation est remise à chaque participant·e.
- Un questionnaire d'évaluation est rempli en fin de formation par les participant·es.
- Un bilan oral est aussi proposé systématiquement en mode « parole libre ».

NOMBRE de STAGIAIRES

Nombre de stagiaires total : minimum 4 / maximum 8

DURÉE, DATES et LIEU(X) DE FORMATION

Durée : 7h de formation

Dates : **Jeudi 21 novembre 2024** : 9h-12h30 / 14h-17h30

Lieu : L'Échappée Belle, 65 boulevard Côte Blatin, 63000 Clermont-Ferrand

FORMATEUR·ICES

Coordination pédagogique : Catherine DURAY

Intervention : Antoine PIERRE, Chargé de mission et juriste à MAGE